

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 05 OCTOBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 27

Représentés : 8

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : Actualisation du tableau des emplois

L'An deux mille vingt-trois, le cinq octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt-neuf septembre, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, RENAUX Michel, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, LE ROUZES Estéban, ROUSSEL Philippe, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KARAJANI Claire, GAGNARD Françoise, SOMMIER Jean-Yves, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

M. LAFON

Mme GALANTE-GUILLEMINOT

Mme BULLET

M. LHOSTE

Mme MERCADIER

Mme KEFIFA

M. KATHOLA

Mme GOUJA

pouvoir à

M. ROUSSEL

M. CONSTANT

Mme SAUCY

M. CHAMBON

M. RENAUX

M. HOUCINI

Mme LE FUR

Mme BROBECKER

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme KARAJANI Claire est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.313-1,

Vu le décret n° 92-866 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des modifications du tableau des effectifs afin de l'actualiser en fonction des mouvements intervenant dans les structures ainsi que des adaptations de postes par rapport aux recrutements effectués ou à effectuer,

Le Rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de créer les emplois suivants :

- 1 poste d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 2 postes de technicien à temps complet
- 6 postes d'adjoint technique à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique à temps non complet

L'effectif des grades concernés sera modifié comme suit :

Grade	Situation avant décision		Situation après décision	
	Emplois	Dont temps non complet	Emplois	Dont temps non complet
Filière médico-sociale				
Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe (+1)	1	0	2	0
Filière technique				
Technicien (+2)	2	0	4	0
Adjoint technique (+8)	80	1	88	3

Article 2 : d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la commune.

Article 3 : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 4 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Et ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en préfecture le : 18 OCT. 2023

Publication/Affichage le : 20 OCT. 2023

Pour le Maire par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services

P01

Mme Charitat
DST

FILIERES	CAT	POSTES BUDGETAIRES après conseil du 22/6/23	EFFECTIFS POURVUS TITULAIRES 30/9	EFFECTIFS POURVUS NON TITULAIRES 30/9	Dont TNC	TOTAL EFFECTIFS POURVUS au 30/9/23	CREATIONS CM 05/10/23
Emplois fonctionnels et collaborateurs de cabinet							
Directeur général des services		1	1			1	
Directeur général adjoint des services		2	1			1	
Directeur des services techniques		1	1			1	
Collaborateurs de cabinet		2		2		2	
TOTAL HORS FILIERE		6	3	2		5	
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Attaché principal	A	3	1	2		3	
Attaché	A	24	7	10		17	
Rédacteur principal de 1ère classe	B						
Rédacteur principal de 2ème classe	B	4	2	2		4	
Rédacteur	B	13	7	3		10	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	27	25			25	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	22	18	1		19	
Adjoint administratif	C	21	14	3		17	
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		114	74	21		95	
FILIERE TECHNIQUE							
Ingénieur principal	A	3	2			2	
Ingénieur	A	7	3	1		4	
Technicien principal de 1ère classe	B	4	1	1	1	2	
Technicien principal de 2ème classe	B	4		3		3	
Technicien	B	2	1	1		2	2
Agent de maîtrise principal	C	13	12			12	
Agent de maîtrise	C	11	11			11	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	11	9			9	
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	46	39	1		40	
Adjoint technique	C	80	46	36	1	82	8
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		181	124	43	2	167	10
FILIERE MEDICO-SOCIALE							
Médecin hors classe	A	16		12	15	12	
Médecin de 1ère classe	A	3			2		
Psychologue hors classe	A	1		1	1	1	
Psychologue de classe normale	A	2		2		2	
Puéricultrice hors classe	A	1	1			1	
Puéricultrice	A	1	1			1	
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	5	5			5	
Educateur de jeunes enfants	A	6	4			4	
Assistant socio-éducatif	A						
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	1	1			1	
Sage femme hors classe	A						
Pédicure podologue hors classe	A	1		1	1	1	
Infirmier en soins généraux	A						
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1	1			1	
Infirmier de classe supérieure	B	2	2			2	
Technicien paramédical de classe supérieure	B						
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	11	9			9	
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	18	9	6		15	
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	C	1	1			1	1
Agent social principal de 1ère classe	C	3	3			3	
Agent social principal de 2ème classe	C	4	4			4	
Agent social	C	28	19	5		24	
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	4	3			3	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	1	1			1	
TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE		110	64	27	19	91	1
FILIERE SPORTIVE							
Conseiller des A.P.S.	A	1	1			1	
Educateur des A.P.S. principal de 2ème classe	B	1	1			1	
Educateur des activités physiques et sportives	B	4	3	1		4	
TOTAL FILIERE SPORTIVE		6	5	1	0	6	
FILIERE CULTURELLE							
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	1			1	
TOTAL FILIERE CULTURELLE		1	1		0	1	
FILIERE ANIMATION							
Animateur principal de 1ère classe	B	3	3			3	
Animateur principal de 2ème classe	B	2	1			1	
Animateur	B	13	8	2		10	
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	2	2			2	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	9	7			7	
Adjoint d'animation	C	21	14	5		19	
TOTAL FILIERE ANIMATION		50	35	7	0	42	
FILIERE POLICE MUNICIPALE							
Chef de service de police principal de 1ère classe	B						
Brigadier-chef principal	C	8	6			6	
Gardien Brigadier	C	5	5			5	
TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE		13	11		0	11	0
TOTAL GENERAL		481	317	101	21	418	11